

# Sainte-Famille

Mission Catholique de Langue Française de Zurich  
www.mission-zurich.ch | 044 251 52 55

## Messes

### Mardi

18.15 Messe

### Mercredi

18.15 Messe

### Jeudi

18.15 Messe

### Vendredi

18.15 Messe

## 23<sup>e</sup> dimanche du Temps ordinaire

### Samedi 5 septembre

18.00 Messe

### Dimanche 6 septembre

11.00 Messe de la rentrée pastorale

## 24<sup>e</sup> dimanche du Temps ordinaire

### Samedi 12 septembre

18.00 Messe

### Dimanche 13 septembre

11.00 Messe

## 25<sup>e</sup> dimanche du Temps ordinaire

### Samedi 19 septembre

18.00 Messe

### Dimanche 20 septembre

11.00 Messe de rentrée du catéchisme et présentation de la démarche synodale

## 26<sup>e</sup> dimanche du Temps ordinaire

### Samedi 26 septembre

18.00 Messe

### Dimanche 27 septembre

11.00 Messe

## Propositions

### Réunion des étudiants et jeunes pros

Mardi 8 septembre, 19.15

Mission

### Réunion des étudiants et jeunes pros

Mardi 22 septembre, 19.15

Mission

## Vie de la paroisse

### Rentrée pastorale et démarche synodale

Célébrons la joie de nous retrouver après l'été ! Je vous donne rendez-vous pour notre grand-messe de rentrée le dimanche 6 septembre à 11 h suivie d'un grand apéritif convivial.

Par ailleurs, je vous invite d'ores et déjà à noter sur vos agendas la journée du dimanche 20 septembre, qui marquera le lancement d'une belle aventure collective.

En effet cette année, notre cohésion sera notre moteur. Nous la vivrons résolument sous le signe de la synodalité. Derrière ce terme un peu savant se cache une réalité très simple et très belle : marcher ensemble. Notre paroisse n'est pas un simple lieu de passage, c'est une communauté où chacun a un rôle à jouer, un talent à offrir. Pour concrétiser cet élan, nous lançons cette année notre propre « chemin de communion ».

Venez nombreux, et excellente rentrée à toutes et à tous !

Par Etienne Pierre pour le Conseil Pastoral Paroissial

### L'encyclique Magnifica humanitas – La doctrine sociale de l'Église

Après avoir parcouru le premier chapitre de la nouvelle encyclique du Pape Léon XIV dans le dernier numéro de Forum, je propose aux lecteurs de regarder de près, bien que de manière concise, le chapitre II : Fondements et principes de la doctrine sociale de l'Église.

Ce chapitre nous aide à prendre de la hauteur, avant d'entrer plus avant dans le vif du sujet, sans parler du fait que de nombreux chrétiens ignorent totalement en quoi consiste la doctrine sociale de l'Église. Elle est une

réalité vivante, « en dialogue avec l'histoire, les cultures et les sciences » (n° 46), raison pour laquelle elle peut être considérée une forme de sagesse capable d'orienter la vie personnelle et sociale des croyants. Face aux questions nouvelles qui se posent, le pape aborde les fondements de la doctrine sociale. Celle-ci nous conduit au cœur même de la foi : le Verbe révélé en Jésus-Christ. « Celui qui croit en Lui est associé à la grande œuvre de renouveau inaugurée par le mystère de sa passion, de sa mort et de sa résurrection » (n° 49). C'est à partir du Verbe, le Christ, que la « personne humaine reste toujours la « route de l'Église » et le cœur de tout cheminement authentique vers le développement humain intégral » (n° 50). D'autre part, et en citant saint Jean-Paul II, il est affirmé que « le sens le plus aigu de la dignité de la personne humaine et de son unicité, comme aussi du respect dû au cheminement de la conscience, constitue une acquisition positive de la culture moderne » (n° 51). Le pape Léon XIV nous alerte sur le fait que « la valeur de la personne ne dépend pas de ce qu'elle réalise ou produit, et il existe des droits qui sont dus à tous du simple fait qu'ils sont des personnes. Aucun pouvoir humain ne peut légitimement les nier ou les limiter arbitrairement » (n° 51). Le pape rappelle aussi l'importance de la Déclaration des droits de l'Homme, car celle-ci renforce l'importance de la dignité humaine.

### Le bien commun

Le pape Léon décline ensuite les principes de la doctrine sociale. Le premier principe est le bien commun. Le concile Vatican II avait déjà affirmé que « le bien commun consiste en « cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection, d'une façon plus totale et plus aisée » (n° 60). Ou dit au-

trement de tout est plus que la somme des parties, car la simple somme des intérêts individuels n'est pas capable de créer un monde meilleur pour toute l'humanité. Ce principe bien entendu donne des responsabilités accrues à l'État et doit susciter des développements dans les relations internationales, conduisant vers un monde uni et fraternel. Dans cet esprit « toute tentative ou tout projet visant à éliminer ou à soumettre une nation est gravement immoral et donc inacceptable » (n° 64).

**Le principe de la destination universelle des biens**

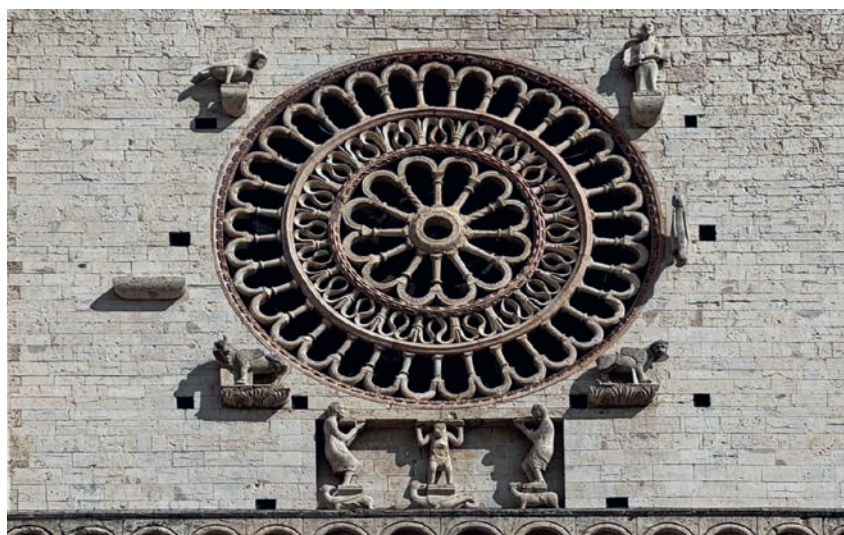
Les biens tels que le sol, l'eau, l'air, les ressources naturelles sont donnés par Dieu à toute la famille humaine pour soutenir la vie de chacun, aujourd'hui comme pour les générations futures (cf. n° 65). Cette réalité aujourd'hui concerne aussi les biens immatériels et culturels. Les nouvelles formes de propriété sont rappelées telles que les brevets, algorithmes, plateformes numériques, infrastructures technologiques ou données (cf. n° 67). Tout cela doit conduire au soin de la maison commune.

**Le principe de subsidiarité**

La doctrine sociale de l'Église appelle « subsidiarité » le principe selon lequel ce que les personnes, les familles, les communautés locales et les corps intermédiaires peuvent faire ne doit pas être assumé par des instances supérieures. Car celles-ci doivent protéger et promouvoir la liberté et la créativité des niveaux inférieurs (cf. n° 68). Ce principe encourage à dépasser toute forme de gestion paternaliste ou d'assistance de la vie sociale, en favorisant un style de coresponsabilité (cf. n° 70). Ce principe de subsidiarité s'applique particulièrement dans le contexte de la révolution numérique, afin que ces processus soient orientés vers le bien commun.

**Le principe de solidarité**

Celui-ci tire son origine de la vision de la personne générée par la foi, en partant de la vision de chaque être humain créé à l'image de Dieu. Ce principe de la solidarité nous rappelle que nos vies sont étroitement liées et que cela a des répercussions aux quatre



Cathédrale saint Rufin, Assise

Foto: Frère Joseph de Almeida Monteiro op

coins du monde. Car la « solidarité naît précisément lorsque nous décidons de ne pas rester indifférents face à ce qui arrive à notre prochain » (cf. n° 74). Cela renvoie à la conscience d'une interdépendance.

**Le principe de la justice sociale**

La justice s'accomplit dans la fraternité, elle ne concerne pas seulement les comportements individuels, mais aussi la manière dont les structures de la vie en société sont conçues et organisées. Ce principe exige un regard qui part des plus démunis et dénonce la culture du « déchet » qui engendre sans cesse des nouvelles formes d'exclusion. Cette notion de justice sociale aide à reconnaître que les injustices ne naissent pas seulement de mauvais choix individuels, mais aussi de structures, qui produisent des inégalités. Raison pour laquelle la justice

sociale de nos jours doit également faire face au contexte généré par des technologies numériques (cf. n° 80).

Ce bref parcours sur le chapitre II de l'Encyclique s'achève en insistant sur le développement humain intégral et sur un examen pour l'Église, notamment au sujet des abus du pouvoir, quels qu'ils soient. C'est à ce prix que l'Église sera capable d'offrir à la société un signe crédible du fait que chercher ensemble le bien de tous n'est pas une utopie, mais une possibilité réelle.

Frère Joseph de Almeida Monteiro, op



Chercher et trouver tous les événements en scannant le QR Code  
[www.forum-magazin.ch/mclf-zurich](http://www.forum-magazin.ch/mclf-zurich)

**Curé:** Frère Joseph de Almeida Monteiro OP

**Vicaire:** Frère Lucas Onana OP

**Déléguée à la catéchèse:** Electra Bettems

**Secrétariat:** Sandrine Carme

**Ouverture du secrétariat:** Ma-Ve 9.00–12.00, 14.00–18.00

**E-Mail:** [secretariat@missioncatholique.ch](mailto:secretariat@missioncatholique.ch)

**Adresse:** Hottingerstrasse 36, 8032 Zurich